



Info Délits Plus

Décembre 2015

Division prévention criminalité



A l'heure des bilans, il nous semble utile de rappeler certains conseils en matière de sécurité. Il ne s'agit surtout pas d'exagérer la situation ni de dramatiser les faits mais simplement d'anticiper un délit toujours possible et de réfléchir à sa façon de réagir.

1) N'oubliez pas que la plupart des cambrioleurs n'apprécient pas du tout la lumière et surtout le sentiment que quelqu'un puisse arriver à l'improviste. Par conséquent, tout système qui simule une présence (lumière économique ou radio à faible volume sur minuterie et spot sur détecteur de présence sur toutes les façades ou balcons bas) est utile. De plus, laisser quelques désordres autour de la maison ou devant la porte d'entrée de l'appartement fait croire que les occupants ne sont que momentanément absents.

2) Mettez vos valeurs à l'abri, vos souvenirs les plus chers dans un petit safe par exemple. Sauvez les photos sur d'autres supports que le disque dur de votre ordinateur (cloud, autre disque dur).

3) Ne gardez **en aucun cas de grosses sommes chez vous ni dans votre portemonnaie**. N'ayez sur vous que les cartes de débits/crédits nécessaires à vos affaires. Videz régulièrement la caisse de votre commerce.

Bien que la question soit délicate, assurez-vous que vos aînés n'ont pas d'économies à la maison.

4) Prenez quelques mesures mécaniques pour renforcer la sécurité de votre logement et de votre commerce voire faites installer une alarme. **Les gérants de sécurité sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à les contacter.**

5) Si vous êtes confronté à un cambrioleur chez vous ou si vous êtes menacé par un délinquant qui vous demande la caisse de votre commerce ou votre argent dans la rue, **ne vous défendez pas**. Votre vie et votre santé sont plus précieuses que votre argent.

Comment réagir en cas d'agression :

- Réfléchir, se calmer, ne pas jouer au héros,
- Considérez toute arme comme étant vraie et chargée,
- Restez calme et adoptez une attitude de soumission relative – respirez profondément,
- Suivez les injonctions données, ne discutez pas, ne contrariez pas votre agresseur car celui-ci se trouve dans un état de grand stress et pourrait être violent,
- N'entreprenez rien qui puisse nuire à votre sécurité,
- N'exécutez que les actions demandées et ne donnez rien de plus,
- Ne suivez jamais le malfaiteur,
- Observez minutieusement les auteurs pour donner par la suite un maximum de renseignements à la police,
- Dès que la situation le permet, appelez la police (117) et notez vos observations rapidement sur un papier.

6) Enfin, rappelez aux aînés qu'ils ne doivent pas laisser entrer chez eux des inconnus, quel que soit le prétexte.

Signalez tout comportement suspect à la police (117).



Info Délits Plus

Décembre 2015

Division prévention criminalité



En résumé et quel que soit le problème envisagé, la meilleure façon de l'aborder est d'anticiper ses comportements et de se préparer mentalement à l'affronter. Prendre ainsi les devants face à une situation possible rend plus fort et permet de raison garder.

Pour obtenir plus d'information ou des conseils, contactez les gérants de sécurité :

Arrdt Est vaudois : [Adj Borloz Christian](#), 021 557 88 05

Arrdt La Côte : [Adj Lambiel Christian](#), 021 557 44 66

Arrdt Nord vaudois Ouest : [Adj Mermod Willy](#), 024 557 70 24

Arrdt Nord vaudois Est : [Adj Perruchoud Gilles](#), 024 557 70 07

Arrdt Lausanne : [Ipa Bourquenoud Christian](#), 021 644 82 77

Aide mémoire pour le signalement d'une personne

Sorte de chapeau, bonnet	
Cheveux, couleur, coupe	
Yeux, lunettes	
Teint	
Barbe, moustache	
Age	
Taille	
Cicatrices visibles	
Chemise, pull	
Pantalon	
Veste, manteau	
Souliers	
Sexe	
Arme	